

Modalités de reprise des écoles de danse / chant / musique

Dossier de Presse



15 MAI 2020

Conférence de presse



Ministère de la Culture et de
l'environnement,
en charge de l'artisanat

Dossier de Presse

Dans le prolongement des déclarations faites par Messieurs le Haut-commissaire de la République française et le Président de la Polynésie française, les écoles de danse, de chant et de musique peuvent reprendre leurs activités.

Cependant et en adéquation avec le Ministère de la santé, et suite aux échanges et réunions avec les différents acteurs du secteur des écoles de danse, de chant et de musique, le Ministère de la culture a établi un protocole de reprise de l'activité constitué de recommandations fortes.

Il est effet crucial pour l'activité mais également pour la sécurité sanitaire du Pays de veiller à respecter, autant que faire se peut, lesdites recommandations.

Le protocole sanitaire mis en place par le Ministère de la santé et de la prévention a fait l'objet d'une déclinaison au secteur des écoles de danse, de chant et de musique.

L'organisation préconisée doit permettre à chaque école d'adapter le protocole de reprise d'activité afin de répondre aux besoins de respect des gestes barrières.

Le protocole de reprise d'activité proposé s'applique à Tahiti et à Moorea – Maiao et sera sujet à modifications en cas d'évolution du contexte sanitaire.

RECOMMANDATIONS FORTES

POUR LA REPRISE DE L'ACTIVITE DES ECOLES DE CHANT ET DE MUSIQUE



Sécurité et équipements Personnel et dirigeants

Préférer les 3 gestes barrières et mesures de distanciation sociale principaux

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon (à défaut utiliser un produit hydro alcoolique)
- Appliquer la distanciation sociale : garder au moins 1 mètre de distance entre 2 personnes
- Porter un masque grand public pāuru vaha (en tissu)



Organisation

- **Lavage des mains de chaque élève et enseignant, sur place, avant et après le cours**
- **Un élève par table ou réserver un espace de 4 m² pour chaque chanteur ou musicien** (2m x 2m) en le matérialisant au sol
- **Recommander le port de la visière en plastique** aux adultes, et aux adolescents (risque de mauvaise utilisation chez les plus jeunes) ou port de masque grand public pāuru vaha (en tissu)
- **Prévoir une organisation des cours permettant que les élèves ne se croisent pas**
- Prévoir l'accueil des enfants à l'entrée de l'établissement, pour permettre de respecter la distance physique
- Pas d'accompagnateur/observateur dans les salles
- Utilisation de la climatisation possible ; privilégier les cours dans des espaces aérés, ou en plein air dans la mesure du possible
- **Nettoyage du local utilisé entre chaque cours :**
 - Nettoyer les surfaces touchées (interrupteurs, poignées de porte, barre de danse...) avec un produit de nettoyage habituel, selon les instructions du fabricant
 - Nettoyer le sol avec un balai plat et une lingette humide
 - Ouvrir les fenêtres extérieures pendant le nettoyage
- **Ne pas utiliser d'aspirateur, vaporisateur, souffleur de feuilles etc** (favorise la diffusion des particules)
- Chaque personne doit utiliser sa propre bouteille d'eau

Mesures à respecter



Eviter de réunir trop d'élèves



1 élève = 4m²
(matérialisé au sol ou 1 élève par table)



Eviter les vis-à-vis

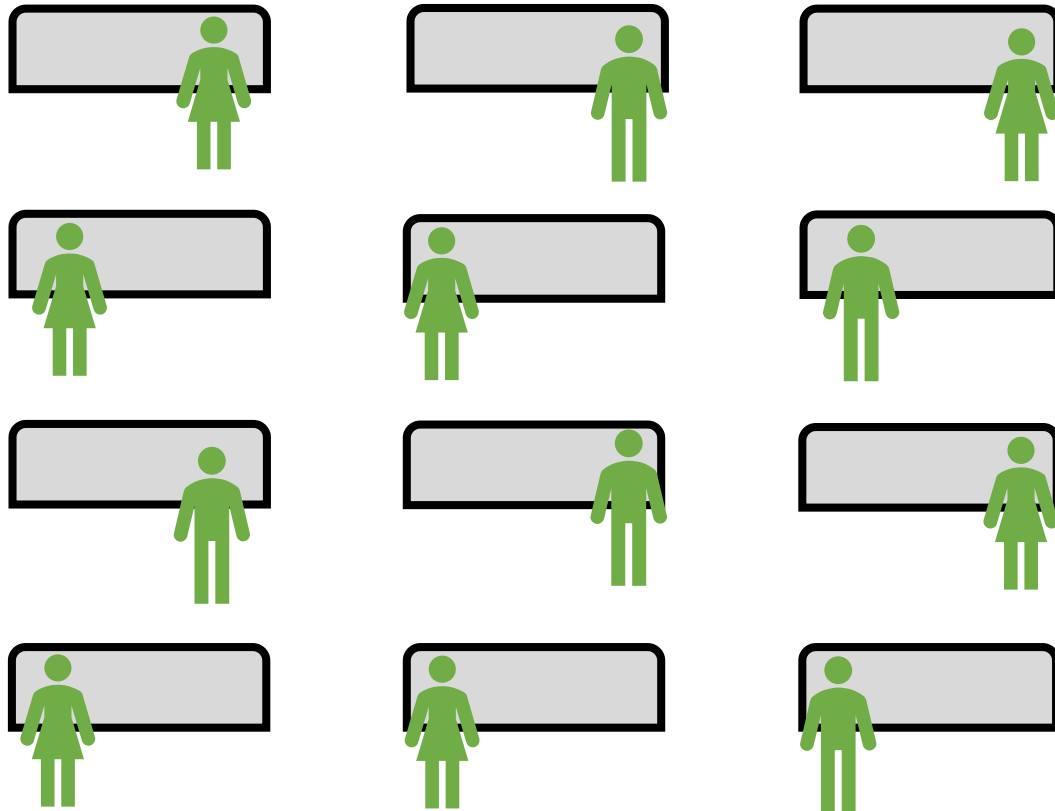


Eviter la proximité des élèves



Respecter les mesures barrières

Proposition d'implantation pour les cours de musique / chant



RECOMMANDATIONS FORTES

POUR LA REPRISE DE L'ACTIVITE
DES ECOLES DE DANSE



Sécurité et équipements Personnel et dirigeants

Préférer les 3 gestes barrières et mesures de distanciation sociale principaux

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon (à défaut utiliser un produit hydro alcoolique)
- Appliquer la distanciation sociale : garder au moins 1 mètre de distance entre 2 personnes
- Porter un masque grand public pāuru vaha (en tissu)



Organisation

- **Lavage des mains de chaque élève et enseignant, sur place, avant et après le cours**
- Réserver **un espace de 4 m² pour chaque danseur** (2m x 2m) en le matérialisant au sol
- **Recommander le port de la visièrre en plastique** aux adultes, et aux adolescents (risque de mauvaise utilisation chez les plus jeunes) ou port de masque grand public pāuru vaha (en tissu)
- **Proscrire les chorégraphies avec déplacements** et les longueurs pour respecter la distanciation sociale permanente
- **Prévoir une organisation des cours permettant que les élèves ne se croisent pas**
- Prévoir l'accueil des enfants à l'entrée de l'établissement, pour permettre de respecter la distance physique
- Pas d'accompagnateur/observateur dans les salles
- Utilisation de la climatisation possible ; privilégier les cours dans des espaces aérés, ou en plein air dans la mesure du possible
- **Nettoyage du local utilisé entre chaque cours :**
 - Nettoyer les surfaces touchées (interrupteurs, poignées de porte, barre de danse...) avec un produit de nettoyage habituel, selon les instructions du fabricant
 - Nettoyer le sol avec un balai plat et une lingette humide
 - Ouvrir les fenêtres extérieures pendant le nettoyage
- **Ne pas utiliser d'aspirateur, vaporisateur, souffleur de feuilles etc** (favorise la diffusion des particules)
- Chaque personne doit utiliser sa propre bouteille d'eau

Mesures à respecter



Eviter de réunir trop d'élèves



1 élève = 4m²
(matérialisé au sol)



Eviter les vis-à-vis



Eviter la proximité des élèves



Respecter les mesures barrières

Proposition d'implantation pour les cours de danse

